

Questions parlementaires
25 Juin 2020

Réponse aux questions en plénière sur les décisions du Conseil national de sécurité du 24 juin

Seul le prononcé fait foi.

Merci monsieur le président.

L'**évolution positive des données sanitaires** nous permet en effet de lancer la phase 4 le 1^{er} juillet prochain et d'avoir la poursuite de l'assouplissement dans le viseur.

Mais il n'est pas exclu de devoir faire un pas en arrière. Nous devons toujours le garder en tête.

Pour ce qui est des **rassemblements**, parce qu'il y avait des questions à ce sujet, é<<les rassemblements auxquels nous avons assisté le week-end passé ou il y a quelques semaines ne sont pas sans conséquences.

Si les raisons de faire la fête ou de se réunir sont bien entendu nombreuses, en participant à de tels rassemblements, les participants ont compromis les efforts que chacun a déployés au cours des derniers mois.

Les règles du Conseil national de sécurité sont cependant très claires.

En les ignorant, ces personnes ont mis en danger leur propre santé, mais aussi et surtout celle de leurs proches.

Ce comportement peut également donner l'impression qu'il n'y a plus de risque. Ces rassemblements ont par ailleurs suscité la colère et la frustration des personnes en première ligne depuis le début de la crise mais aussi des personnes qui se tiennent généralement aux directives.

Les tendances sont certes positives mais le coronavirus, comme je l'ai indiqué, continue à faire de nouvelles victimes chaque jour.

J'appelle donc chacun à faire preuve de civisme, de responsabilité et de solidarité envers les plus vulnérables. La police a également un rôle important à jouer, que ce soit en essayant de prévenir de telles situations en étant présent ou en verbalisant.

En tout état de cause, ce n'est pas une situation facile. Mais alors ceux qui viennent expliquer ici que ces rassemblements sont la conséquence de mesures qui ne sont pas claires, je leur demande d'aller expliquer ça à tous ceux qui respectent les règles sans difficulté. Parce que franchement, ça c'est un petit pas trop loin. Je pense que si vous avez besoin de clarté, je vais vous le rappeler : ce genre de rassemblement est non seulement interdit mais dangereux. Je pense que ça on ne pourra plus dire que ce n'est pas clair.

Les nouveaux foyers de contagion apparus dans certains pays, proches et moins proches, doivent nous inciter à la plus grande prudence.

Si les interdictions sont limitées, elles doivent être scrupuleusement respectées.

Les gestes barrière restent par ailleurs indispensables, et ce dans l'intérêt de tous.

Comme c'est le cas depuis le début de la crise, le suivi épidémiologique continuera de nous guider dans le processus de déconfinement. Oui, la santé avant tout.

Et si les tendances demeurent positives, de nouvelles interdictions pourront être levées.

Et si malheureusement, et si malheureusement, le virus venait à reprendre de la vigueur, nous devrions alors renforcer certaines mesures de sécurité.

Et dans ce dernier cas effectivement, **le port du masque** pourrait être rendu obligatoire dans les espaces publics très fréquentés.

Et c'est exactement, exactement ce que préconisent les experts du GEES dans leur rapport. Vous ne l'avez pas encore donc je vais vous le lire. C'est en anglais donc excusez-moi je cite : *« En cas d'augmentation soutenue du niveau de transmission du virus sur une période étendue dans le temps et/ou dans les activités en intérieur avec une plus large audience, l'utilisation obligatoire de masques dans des environnements couverts et très fréquentés est nécessaire. »*

Le rapport du GEES n'appelle donc pas à l'obligation du port du masque pour le moment. Et vous le constaterez vous-mêmes à la lecture du rapport qui sera mis en ligne dès lundi.

Et le CNS base toujours son avis sur les rapports remis par le GEES. C'est vrai qu'après il décide. C'est vrai qu'il tranche. Mais il base d'abord son avis sur les rapports. Et ceux-ci, ces rapports-là sont validés par l'ensemble des membres du GEES sans exception, donc y compris ceux qui expriment une opinion différente dans des tweets ou dans des interviews. Et c'est un choix et c'est surtout une liberté individuelle, donc ça n'est pas un reproche, c'est juste donc une constatation.

Alors il est important de préciser que nous souhaitons évidemment identifier un seuil épidémiologique à partir duquel le port du masque serait rendu obligatoire dans l'espace public très fréquenté. Parce que la seule prise en compte du facteur dit de propagation du virus, le RO, ne peut être à lui seul être retenu comme révélateur de l'état de la situation sanitaire, et certainement quand les chiffres d'hospitalisation sont très bas.

Et nous souhaitons agir, pas quand c'est trop tard, comme certains ont dit, mais quand c'est nécessaire. Et donc, sans attendre effectivement, sans attendre la deuxième vague. L'objectif est bien d'anticiper cette deuxième vague et de faire en sorte de l'éviter.

Il est aussi question, et vous l'avez entendu dans ce que je vous ai dit du rapport du GEES, d'identifier les circonstances particulières durant lesquelles le port du masque pourrait également être rendu obligatoire, comme par exemple lors de très grands rassemblements.

Le Conseil national de sécurité et le groupe d'experts partagent cette analyse et cette volonté. Une réflexion est en cours.

Et je rappelle qu'en attendant le port du masque est obligatoire dans certaines circonstances et il reste toujours fortement recommandé. Et cette forte recommandation-là jusqu'à présent a été bien suivie par la

population. Jusqu'à présent la population, les Belges en général, tous ceux qui habitent en Belgique ont suivi suffisamment bien les recommandations pour que l'on constate que la courbe de transmission du virus diminue jour après jour. Et comme disait Monsieur Verherstraeten aujourd'hui, et bien qu'ils profitent, qu'ils profitent positivement de ce leur comportement exemplaire peut leur apporter aujourd'hui, c'est-à-dire un peu plus de libertés. Un peu plus de libertés soit mais effectivement dans le respect des mesures sanitaires.

L'**ouverture des frontières extérieures** fait actuellement l'objet de discussions au niveau de l'UE. Les frontières extérieures ne sont pas encore ouvertes, sauf pour les déplacements essentiels. Et la question de la quarantaine reste un sujet important à aborder. Cependant, il ne sert à rien d'en discuter aujourd'hui tant que nous ne disposons pas d'une approche européenne.

Pour ce qui est de la **communication**, je suis tout à fait d'accord. Il est primordial que nous continuions à faire comprendre aux gens combien il est important de porter un masque. Si c'est nécessaire, bien entendu. C'est un fait *« Si je me protège, je te protège »*, c'est un aspect très important pour la population. Et j'ai l'impression que ce conseil est suivi par le plus grand nombre.

Nous nous attelons en effet à la **préparation** d'une **deuxième vague**. Nous y travaillons au niveau du gouvernement fédéral et nous le ferons également en concertation avec les entités fédérées afin de pouvoir organiser une approche complète.

Parce que vous savez bien que la gestion de la crise, la gestion d'une crise potentielle, une deuxième crise potentielle, ne peut s'envisager qu'au travers d'une collaboration efficace entre ce que le fédéral fait et les régions.

À partir de mercredi prochain, comme je le disais, de nouvelles mesures de déconfinement entreront en vigueur. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais il s'agit de la **bulle personnelle**.

La bulle des contacts étroits qui est actuellement limitée à 10 personnes a été élargie à 15 personnes. Il s'agit du nombre de personnes différentes que vous pouvez voir par semaine, mais aussi de la taille des groupes. Nous comprenons que 15 peut encore sembler peu mais il s'agit là de la sphère privée et dont nous savons que ce type de contact est plus proche et risque ainsi de propager le virus plus rapidement. Nous sommes donc contraints d'imposer une limite raisonnable. Les protocoles encadrant à la « bulle de contacts proches » peuvent dès lors être adaptés à 15 personnes. Et je suis tout à fait d'accord avec vous s'il s'agit de 5 personnes supplémentaires dans votre vie quotidienne qui sont importantes pour vous. En fin de compte, c'est beaucoup. Pas toujours assez, mais quand même un grand nombre.

Je sais que certaines personnes déplorent la **limite de 50 personnes** pour les réceptions et la comparent aux limites plus larges pour d'autres événements. Ce n'est pas une bonne comparaison car lors d'événements publics, les bulles ne se mélangent pas. L'organisation d'un événement public nécessite la mise en place de protocoles stricts et un contrôle des pouvoirs publics et par ailleurs les gens ne se connaissent pas et ne se mélangent en général pas.

Ce n'est pas le cas pour les soirées privées où chacun sait que la distance de sécurité est bien plus difficile à respecter, ce qui implique intrinsèquement un risque élevé de propagation du virus.

Il y avait aussi la question sur **les événements**, c'est vrai 50, par contre les événements à l'intérieur avec public c'est 200, à l'extérieur c'est 400. Et bien il s'agit d'un public, un public qui par exemple est souvent assis dans des infrastructures qui sont prévues à cet effet. Avec des protocoles qui doivent être, qui doivent être définis avant même l'ouverture, des protocoles qui vont permettre de gérer non seulement la manière dont les uns et les autres s'assoient en bulles ou bien même séparés les uns et des autres, ça va dépendre des possibilités et des endroits, mais va aussi gérer les arrivées, les sorties, l'utilisation des sanitaires, toute une série de choses qui vous comprendrez est beaucoup plus difficile à réaliser dans la sphère privée.

La question de l'heure de fermeture **des bars** a aussi été évoquée, les bars et les restaurants, a aussi été évoquée lors du Conseil national de sécurité. Mais nous avons décidé, après avoir entendu les acteurs de terrain et en concertation avec les experts du GEES, de ne pas modifier l'heure de fermeture telle qu'actuellement appliquée, à savoir 1h du matin. Non seulement parce que la règle est claire, et donc on ne change pas la règle quand elle est claire.

Mais surtout, surtout, ouvrir les bars et restaurants plus tard n'apporterait selon le CNS pas de réponse au problème posé. Je rappelle quand même qu'au CNS il n'y a pas seulement des responsables politiques il y a aussi des responsables de la police et d'autres services de sécurité du pays. En effet, ils estiment que retarder la fermeture risque d'avoir comme conséquence un simple déplacement des difficultés potentielles simplement plus tard dans la nuit. Et la volonté des forces de l'ordre est de travailler de la manière la plus préventive possible par le biais d'une présence policière dans les endroits concernés.

Et c'est vrai que la conséquence de l'ouverture des derniers secteurs implique et bien que certains sont toujours fermés et on pense effectivement à **la vie nocturne et aux événements de masse**, les grandes masses, qui restent interdites vu le risque toujours encouru en termes épidémiologiques.

Et on est conscients que la situation est particulièrement compliquée pour ces secteurs, et c'est pour ça que j'ai rappelé hier que il fallait continuer à soutenir ces secteurs, que ce soit au niveau fédéral comme on le fait soit de manière transversale je vais pas revenir sur toutes les mesures soit de manière plus ponctuelle, ou que ce soit aussi par les régions qui ont une compétence importante en la matière.

Et en ce qui concerne le secteur de **la culture**, je rappelle tout d'abord, si besoin est, que c'est bien le niveau communautaire qui est compétent en la matière. Néanmoins, s'agissant des aspects limités qui relèvent de la compétence du fédéral, vous savez nous ne sommes pas restés inactifs.

Tout d'abord, les artistes, comme les acteurs d'autres secteurs et c'était le cas aussi pour le monde de la nuit, bénéficient des mesures générales prises dans le cadre du Plan de protection sociale et économique comme le chômage pour force majeure, le droit passerelle pour les indépendants et le report de certaines charges.

Mais nous sommes bien entendu conscients qu'au vu du redémarrage très progressif de leurs activités, des mesures plus spécifiques devaient être destinées. C'est pour ça que dans le troisième volet, on a par exemple décidé de la mise en place d'un « chèque consommation » de 300 euros visant notamment, notamment mais pas seulement, l'achat de biens et de services dans des secteurs comme la culture. Ce chèque est je le rappelle déductible à 100% et défiscalisé.

Mais en parallèle, et bien, ce Parlement a pris effectivement la main sur certaines questions qui avaient

pourtant ou qui avaient pourtant pu être débattues lors de nos réunions du K10. Mais l'ensemble des partis présents ont préféré que la main soit prise et gardée par le parlement, ce que évidemment nous avons accepté sans difficulté puisque vous êtes encore maîtres de l'entièreté des travaux qui vous occupent, et donc vous me permettez en tant que gouvernement de ne pas faire de commentaires sur l'ordre des travaux qui vous incombe d'abord en premier.

Alors il y a effectivement aussi des questions plus structurelles qui doivent aussi être abordées comme la mise en place d'un véritable statut d'artiste. Cette question avait été discutée lors d'une CIM culture, donc d'une conférence interministérielle culture, mais aussi lors d'une réunion que j'ai moi-même organisée le 25 mai dernier avec des représentants du secteur et tous les ministres concernés. Et une autre conférence interministérielle est prévue le 14 juillet prochain. Je ne doute pas que nous reviendrons sur le point du statut des artistes. Mais ces questions sont d'ordre plus structurelles et donc elles sortent donc du scope de la gestion de crise en soi et feront certainement l'objet de discussions passionnantes pour la formation je l'espère toujours rapide d'un gouvernement.

Merci.

URL source: <https://archive.premier.be/fr/Reponse-aux-questions-en-pleniere-sur-les-decisions-du-Conseil-national-de-securite-du-24-juin>